



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 77

Présents : 64

Votants : 72 (dont 8 procurations)

*Séance du 28 février 2019*

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL (à partir de la question n°4 A/), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET (de la question n°1 à la n°14 et à partir de la n°19) - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON – B. KAJDAN (de la question n° à la n°1 à la n°4 C/) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE (de la question n°1 à la n°9 D/ et à partir de la n°12) – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à C. CATARD - A. DAUPHIN à A. CORNE - J. BLETTERY à Mme COULANGE - M. GUYOT à Mme E. CUISSET, MC. STEYER à G. MAQUIN - C. GRELET à JJ. MARMOL - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°4 D/) - C. POMMERAY à F. SKVOR Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme et MM. M. MORGAND par M. S. DELABRE (de la question n°1 à la n°8 et à partir de la n°9 C/) - F. BOFFETY par J. THOMARAT, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. I. DELUNEL – F. SZYPULA, Vice-Présidents.  
M. B. BAYLAUCQ - M. CHARASSE - JM. BOUREL, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération N°10 du conseil communautaire du 25 Mars 2010 précisant les modalités

.../...

de co-financement des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB) par Vichy Communauté,

**Vu** la délibération N°23 du conseil communautaire du 24 Mars 2016 approuvant le versement d'un fonds de concours à la commune de BILLY d'un montant de 95 400 euros pour la réalisation d'un nouveau programme d'aménagement de bourg,

**Vu** le contrat d'aménagement de bourg de Billy signé le 12 septembre 2016 entre la commune, la communauté d'agglomération et le département,

**Vu** l'avenant N° 1, signé le 28 Mars 2018, ayant pour objet d'entériner le changement de programmation de la tranche 2017 :

**2017** : Aménagement uniquement de la route de l'église.

**Vu** l'avenant N°2, signé le 24 Septembre 2018, ayant pour objet d'entériner le changement de programmation des tranches 2018 et 2019, induit par les travaux de contournement routier réalisés par l'Etat :

**2018** : Requalification de la place de l'ancien marché – 1<sup>ère</sup> tranche.  
Requalification de la Rue Chabotin.

**2019** : Projet global de signalétique.  
Requalification de la place de l'ancien marché – 2<sup>ème</sup> tranche.  
Aménagement de l'ancienne propriété Besson avec parc communal et parking.  
Aménagement de l'entrée Nord (abords de l'étang).

**Vu** le projet d'avenant N°3 ci-annexé ayant pour objet d'entériner le plan de financement de la tranche de travaux programmée en 2018 affichant une subvention de Vichy Communauté d'un montant de 12 858 euros,

**Considérant** que le plan de financement de la tranche de travaux 2018 respecte bien le principe budgétaire selon lequel la participation de la communauté d'agglomération ne peut pas dépasser la part communale,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant N° 3 au CCAB de Billy ci-annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant N°3.

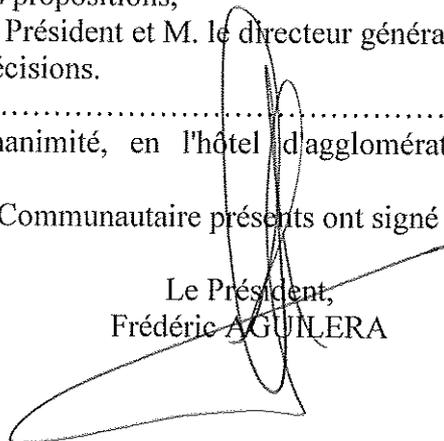
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 28 février 2019.

Les Membres du Conseil Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



## Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

**BILLY**

**Avenant n° 3**

### PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Billy, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BLANC, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 5 février 2016,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations de la commission permanente du Conseil départemental du 25 avril 2016.

Deux avenants ont également été signés en mars 2018 afin d'attribuer définitivement la subvention de la première tranche et en septembre 2018 afin de modifier la programmation initiale.

Après examen par la conférence de programmation du 9 avril 2018, la commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 a donné un accord de principe de subvention pour la deuxième tranche de travaux programmée en 2018, à savoir la requalification de la place de l'ancien marché (1<sup>ère</sup> tranche) et de la rue Chabotin.

La commune de Billy a depuis retenu les entreprises qui réaliseront ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci

-----  
Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Billy, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BLANC, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2018,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

la communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 28 Février 2019.

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 28 janvier 2019.

**ARTICLE 1 :**

Le contrat initial est modifié dans les conditions définies dans le présent avenant.

**ARTICLE 2 :**

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département pour l'année 2018 sont déterminés comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF				
			DEPARTEMENT	FEADER	VICo	REGION	COMMUNE
2018	Requalification de la place de l'ancien marché - 1 <sup>ère</sup> tranche	19 641,91					
	Requalification de la rue Chabotin Démolition Réseaux eaux pluviales Signalisation Mobilier urbain Espaces verts	87 505,58					
	<b>TOTAL 2018</b>	<b>107 147,49</b> Plafonnés à <b>74 227,53</b>	<b>22 268,26</b>	<b>31 416</b>	<b>12 858</b>	<b>19 175</b>	<b>21 430</b>

L'aide allouée par le Département pour l'année 2018 s'élève à **22 268,26 €**, soit un taux de financement de 30 %.

**ARTICLE 3 :**

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Moulins,  
Le

Pour la commune de Billy,

Jean-Pierre BLANC  
Maire de Billy

Pour le Département de l'Allier,

Claude RIBOULET  
Président du Département de l'Allier

Pour le SDE 03,

Yves SIMON  
Président du SDE 03

Pour la communauté d'agglomération Vichy  
Communauté,

Frédéric AGUILERA  
Président de Vichy Communauté

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER  
2019 - CCAB N° 2 BILLY - AVENANT N° 3

.....  
Date de décision: 28/02/2019

Date de réception de l'accusé 07/03/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 28FEV2019\_20

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190228-28FEV2019\_20-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 20.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190228-28FEV2019\_20-DE-  
1-1\_1.pdf )